

M A I R I E
DE
CHEIX-EN-RETZ

4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 28/05/2024

Date d'affichage : 04/06/2024

SÉANCE DU 04 JUIN 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Frédérique PIGREE, Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER ;

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOYER, Monsieur José ORTEGA ayant donné procuration à Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Caroline POISBEAU ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothée NICOLAS ayant donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY ayant donné procuration à Monsieur Alain GAUTIER, excusés.

Monsieur Philippe BOYER a été nommé secrétaire de séance.

1- FINANCES PUBLIQUES

1-3. Tarifs restaurant scolaire

Madame Mauricette HELLO, adjointe au maire et responsable des affaires scolaires, informe le conseil municipal que le contrat pour la fourniture et la livraison des repas à la cantine scolaire de l'école publique « Jean de la Fontaine » est arrivé à échéance.

Après avoir dénoncé le contrat, une consultation a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs pour préparation et livraison de repas en liaison chaude et/ou en liaison froide.

Trois prestataires ont répondu : ARMONYS proposant des livraisons de repas en liaison chaude, OCEANE DE RESTAURATION (prestataire précédent) et SAPRENA.

Madame HELLO précise que le Comité de pilotage, réuni le 27 mai dernier, a étudié les différentes solutions.

Nous avons constaté que les prix avaient fortement augmenté (coût transport, coût des fluides, énergie...) et pour éviter de faire peser cette augmentation sur le budget des familles, nous proposons de passer à 4 éléments (entrée, plat, accompagnement, dessert) au lieu de 5 éléments (2 desserts). Cela permet ainsi de conserver la même tarification.

Océane de Restauration est le plus compétitif et est le seul prestataire qui nous permet de ne pas augmenter les tarifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE DE valider :

- Le prestataire Océane de Restauration Océane de Restauration comme prestataire pour la cantine scolaire
- De passer à quatre éléments servis
- La tarification suivante :

Prix du repas pour les élèves	:	4,74 €
Prix du repas pour les adultes	:	7,36 €
PAI (Projets d'Accueil Individualisé)	:	2 €
Tarif spécial menus allergènes	:	8,65 €

- Ajouter la mention suivant dans le règlement du restaurant scolaire « La réinscription au restaurant scolaire est conditionnée par le paiement intégral des factures de l'année scolaire précédente ».

Pour rappel :

- 1€ de majoration par repas pour toute prise en charge non prévue
- 1€ de majoration par repas pour tout rappel de paiement ou d'impayé
*(toutefois, s'il s'agit d'un premier incident de paiement ou de problème financier, le dossier peut faire l'objet d'une étude en commission).

Accusé de réception en préfecture
044-214400392-20240605-1-3-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Extrait Certifié Chronométré,
Le 04 juin 2024
Le Maire,
Luc-NORMAND


Le secrétaire de séance,
Philippe BOYER

M A I R I E
DE
CHEIX-EN-RETZ
4 4 6 4 0

SÉANCE DU 04 JUIN 2024

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 28/05/2024

Date d'affichage : 04/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO,
Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe
BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Frédérique PIGREE, Monsieur Olivier
NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER ;

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Monsieur
Philippe BOYER, Monsieur José ORTEGA ayant donné procuration à Monsieur
Bruno GUITTENY, Madame Caroline POISBEAU ayant donné procuration à
Madame Mauricette HELLO, Monsieur Stéphane CHAULOUX ayant donné
procuration à Monsieur Olivier NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant
donné procuration à Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY
ayant donné procuration à Monsieur Alain GAUTIER, excusés.
Monsieur Philippe BOYER a été nommé secrétaire de séance.

2 - RESSOURCES HUMAINES :

2.1. Tableau des effectifs :

Suite au départ en janvier de la secrétaire générale, occupant le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, catégorie C, de 35 heures (remplacée par un agent contractuel, équivalent catégorie A), nous devons supprimer le poste vacant du tableau des effectifs.

Le poste « adjoint technique territorial », catégorie C, de 4,10 heures et le poste « adjoint technique territorial », catégorie C, de 13,40 heures ne sont plus pourvus, et doivent donc également être supprimés du tableau des effectifs.

Pour ces trois suppressions, nous avons sollicité l'avis du CST (Conseil Social Territorial) qui nous a rendu un avis favorable le 31 mai 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE DE valider le nouveau tableau des effectifs, à prendre en compte à partir du 04 juin 2024 :

	GRADES	CAT.	ECHELLE	Horaire (*)	Nouveau tableau des effectifs	
					Postes créés	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	A		35	1	0
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	B3	35	1	0
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	B2	35	1	0
	Rédacteur territorial	B	B1	35	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	C1	35	1	1
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	C2	35	1	1
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	C2	28	1	1
FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	C1	35	2	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	C2	35	2	2
	Adjoint technique territorial	C	C1	21	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	29	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	6.18	2	2
	Adjoint technique territorial	C	C1	4.10	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	3.42	2	2
	Adjoint Technique Territorial	C	C1	13.40	1	1
FILIERE SOCIALE	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	C2	28,40	1	1
	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	C2	28,40	1	1
TOTAL GENERAL						13

(*) en heures et minutes

Extrait Certifié
Le 04 juin 2024

Le Maire,
Luc NORMAND



Le secrétaire de séance,
Philippe BOYER

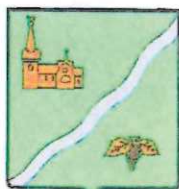
Accusé de réception en préfecture
044-214400392-20240605-2-1-DE
Cheix-en-Retz - réception préfecture - 05/06/2024

M A I R I E
DE
CHEIX-EN-RETZ
4 4 6 4 0

SÉANCE DU 04 JUIN 2024

Tél. 02 40 04 65 01
Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr
www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 9
Nombre de procurations : 6
Date de la convocation : 28/05/2024
Date d'affichage : 04/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO,
Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur
Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Frédérique PIGREE,
Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER ;

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à
Monsieur Philippe BOYER, Monsieur José ORTEGA ayant donné
procuration à Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Caroline POISBEAU
ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Monsieur
Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier
NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à
Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY ayant donné
procuration à Monsieur Alain GAUTIER, excusés.

Monsieur Philippe BOYER a été nommé secrétaire de séance.

1- FINANCES PUBLIQUES

1.1. Décision Modificative de Crédits n°1 : Budget Commerces

Objet : Contrôle budgétaire - budget primitif 2024 du budget annexe « Commerce »

Conformément à l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

Or, les pages d'opérations financières du budget commerce présentent un solde négatif de 7 384,37€ :

- dépenses à couvrir par des ressources propres : 7 384,37 € (c/1641 : dépenses d'investissement)
- total des ressources disponibles : 0 €.

Par conséquent, ce budget annexe n'a pas été voté en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT, dans la mesure où le montant en capital de la dette n'est pas couvert par des ressources propres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE DE valider la décision modificative de crédits n°1 du budget Commerce comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 384,37 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 384,37 €	0,00 €	0,00 €
D-35111 : Intérêts réglés à l'échéance	7 384,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	7 384,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 384,37 €	7 384,37 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 384,37 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 384,37 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	7 384,37 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	7 384,37 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	7 384,37 €	7 384,37 €
Total Général		0,00 €		

Accusé de réception en préfecture
044-214400392-20240606-1-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Le secrétaire de séance,
Philippe BOYER

Extrait Certifié Conforme
Le 04 juin 2024
Le Maire,
Luc NORMAND



M A I R I E
DE
CHEIX-EN-RETZ

4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 9
Nombre de procurations : 6
Date de la convocation : 28/05/2024
Date d'affichage : 04/06/2024

SÉANCE DU 04 JUIN 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO,
Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur
Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Frédérique PIGREE,
Monsieur Olivier NORMAND, et Monsieur Ludovic GAUTIER ;

Etaient absents : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à
Monsieur Philippe BOYER, Monsieur José ORTEGA ayant donné
procuration à Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Caroline POISBEAU
ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Monsieur
Stéphane CHAULOUX ayant donné procuration à Monsieur Olivier
NORMAND, Madame Dorothee NICOLAS ayant donné procuration à
Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Delphine HARDY ayant donné
procuration à Monsieur Alain GAUTIER, excusés.

Monsieur Philippe BOYER a été nommé secrétaire de séance.

1- FINANCES PUBLIQUES

1-2. Décision Modificative de Crédits n°2 : Budget Principal

Objet : Contrôle budgétaire - budget primitif 2024 du budget principal

Suite aux travaux d'éclairage public pour la rue des Alouettes, des Ibis et l'impasse des Grandes Vignes, nous avons reçu le solde de la facture de TE44 (ex SYDELA) que nous n'avions pas budgété.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE DE valider la décision modificative de crédits n° 2 du budget Principal comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-44 : AMENAGEMENT DU BOURG	2 238,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 Immobilisations incorporelles	2 238,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204181-26 : BOURG - RESEAUX	0,00 €	2 238,09 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	2 238,09 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 238,09 €	2 238,09 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Extrait Certifié Conforme,
Le 04 juin 2024.

Le secrétaire de séance,
Philippe BOYER



Accusé de réception en préfecture
044-214400392-20240605-1-2-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2024